

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES  
DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**  
PROGRAMME 604 – REVELER ET VALORISER LE PATRIMOINE



Prérequis :

1. un seul dossier par an par bénéficiaire privé ;
2. les travaux doivent concerner les éléments patrimoniaux visibles de la voie publique ; la notion de « voie publique » doit être entendue au sens large, il s'agit d'une voie ouverte au public (la visibilité depuis la voie publique n'est pas satisfaite si elle nécessite un accès à la propriété privée entourant le bien -parc ou jardin privé-) ;
3. les travaux doivent être situés dans l'emprise de la ZPPAUP, de l'AVAP, du PSMV ou du PLU patrimonial et revêtir un intérêt architectural évident.

**DOSSIER PRIVE**

**COMMUNE DE .....**

**SEQUENCE 1 :  
FICHE D'IDENTIFICATION**

**Identification du bénéficiaire de la subvention :**

Nom / Structure :

Adresse / Siège social :

Code Postal :  Commune :

Adresse Mail :

Téléphone :

Statut juridique :                    Particulier                      
   Association loi 1901                      
   Société                   

**Identification et coordonnées de la personne en charge du suivi du dossier en Mairie :**

Nom et Prénom :

Qualité :

Téléphone :  Fax :

Adresse Mail :

Certifié exact à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ .  
Signature du responsable légal, qualité et cachet de la Mairie.

## SEQUENCE 2 : PRESENTATION DU PROJET

### Si ce patrimoine bénéficie d'une protection ou se situe dans un secteur protégé :

- Classement au titre des Monuments Historiques
- Inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques
- ZPPAUP ou AVAP ou PVAP
- PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur)
- Aucune protection

### Axe du Plan d'Aménagement Patrimonial concerné :

### Localisation précise du patrimoine à restaurer :

N° et rue  
Code postal  
Commune

### Intitulé du projet / nature des travaux :

### Description du projet / des travaux :

### Echéancier prévisionnel des travaux :

Date de démarrage des travaux :  
(Champ obligatoire)

Date de fin des travaux :

## SEQUENCE 3 : INFORMATIONS BUDGETAIRES & FINANCIERES CONCERNANT LE PROJET

### Budget prévisionnel :

Nature des travaux concernés par cette demande de subvention	Montants des travaux	
	HT	TTC
Maçonnerie / taille de pierre		
Enduits ou joints traditionnels		
Menuiseries bois		
Peinture des menuiseries		
Charpente apparente		
Couverture		
Cheminée		
Ferronnerie		
Zinguerie		
Murs et escaliers anciens		
<b>TOTAL</b>		

Montant de l'aide régionale sollicitée :

*Taux d'aide de 15% avec un plafond de subvention de 20 000 €  
(HT ou TTC selon le cas), pour un seuil minimum de 5 000 € exigé  
(seuil de 1 500 € pour les enseignes de styles)*

### Plan de financement détaillé :

Dépenses	Recettes
Lot 1 :	Ressources propres :
Lot 2 :	
Lot 3 :	Subventions : (préciser leur provenance et leur statut -attribuées ou sollicitées-)
Lot 4 :	DRAC :
Lot 5 :	Conseil Régional :
Lot 6 :	Conseil Général :
Lot 7 :	Commune :
Lot 8 :	
Lot 9 :	Demande de label Fondation du Patrimoine :
Lot 10 :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<b>TOTAL :</b>	<b>TOTAL :</b>

## SEQUENCE 4 : PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSE

Ces pièces font partie intégrante du dossier de demande de subvention ; veuillez les transmettre avec les séquences 1, 2, et 3 dûment complétées et signées, afin que votre dossier soit réputé complet.

- courrier du propriétaire** sollicitant une subvention au Conseil Régional
- courrier du Maire** présentant l'opération avec avis motivé
- plan de situation, plan de masse, plan cadastral** de l'immeuble signalant, en couleur, la zone concernée dans la ZPPAUP ou AVAP
- plan de l'état actuel et plan de l'état futur**, si plans d'architecte
- photographies couleur de l'immeuble** : partie(s) à restaurer, vue d'ensemble et environnement immédiat
- déclaration préalable de travaux** ou **permis de construire**
- avis de l'Architecte des Bâtiments de France** ou de l'Architecte ZPPAUP
- devis descriptif et estimatif** des travaux précisant la nature exacte des matériaux et leur mise en œuvre (mettre en exergue les travaux éligibles)
- relevé d'identité bancaire**

Les SCI et les entreprises doivent également transmettre les pièces suivantes :

- numéro de SIRET et statuts**
- en cas d'assujettissement à la TVA, attestation précisant la récupération ou non de la TVA**

En cas de dossier présenté par une association, prendre contact avec les Petites Cités de Caractère® de Bretagne pour les pièces à fournir.